

La Région renouvelle et renforce son plan Pêche et milieux aquatiques pour un montant de 3 M€

Laurent WAUQUIEZ, Président d'Auvergne-Rhône-Alpes a signé aujourd'hui le renouvellement du Plan régional Pêche et milieux aquatiques 2020-2022 pour un montant de 3 millions d'euros sur 3 ans. La Région réaffirme ainsi son soutien aux structures associatives agréées pour la pêche de loisir, acteurs incontournables de l'aménagement du territoire et fervents défenseurs des ressources en eau et des milieux aquatiques en Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis 2017, et dans le cadre du plan précédent, la Région a permis la réalisation de 174 actions concrètes en faveur de la préservation des espèces et des milieux aquatiques, et pour le développement du loisir pêche.

Un plan renforcé pour 2020-2022

Les actions menées par les pêcheurs en faveur des habitats et des peuplements piscicoles s'inscrivent pleinement dans la politique régionale sur la biodiversité et la préservation des espaces. Les pêcheurs sont des acteurs du développement du territoire notamment en réalisant des opérations de renaturation des milieux. Ils participent ainsi au maintien d'une dynamique locale, source de cohésion mais aussi d'attractivité en milieu rural.

A l'initiative de Philippe MEUNIER, Vice-président délégué à la Sécurité, aux Partenariats internationaux, aux aéroports et zones aéroportuaires, à la Chasse, à la Pêche, à la Forêt et au Bois, la Région a voté, en février 2017, un plan Pêche et milieux aquatiques de 3 M€ pour 3 ans, en faveur de la préservation des espèces et des milieux aquatiques, et pour le développement du loisir pêche.

Chiffres clés

- 6 M € de subventions régionales de 2017 à 2022 (x 10 par rapport à l'ancienne mandature)
- 250 000 pêcheurs adhérents au sein de la région (20% de la population nationale des pêcheurs)
- La pêche de loisir représente une activité économique de 240 millions d'euros par an
- Les Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique animent un réseau de 400 associations.

Pour son renouvellement, le plan s'enrichit d'un quatrième axe, intitulé « Gouvernance et stratégie de développement du loisir pêche ». Il s'agit de permettre aux Fédérations départementales de définir une stratégie en matière touristique grâce à la réalisation d'un Schéma de Développement du Loisir Pêche, au développement et à

la sécurisation des pôles d'activités pédagogiques (Ateliers Pêche Nature) ou encore à la défense du loisir Pêche.

Comme pour le plan précédent, les bénéficiaires sont :

- L'Association Régionale des fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique de la région Auvergne Rhône Alpes (ARPARA)
- Les 12 Fédérations départementales pour la pêche et le milieu aquatiques
- Les 2 associations de sauvegarde des poissons migrateurs de nos fleuves (Rhône et Loire) : MRM (Migrateurs Rhône Méditerranée) et LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs)

Les réalisations concrètes menées depuis 2017

Le plan régional pêche et milieu aquatiques 2017-2019, articulé autour de trois axes, a permis de nombreuses réalisations en faveur de la préservation des espèces et des milieux aquatiques, et pour le développement du loisir pêche, depuis 2017.

1. Amélioration des connaissances des milieux aquatiques, des peuplements piscicoles et des actions en faveur des grands migrateurs : 63 études menées.

Exemple avec la Fédération de pêche de l'Ain : réalisation d'une étude de grande envergure afin d'améliorer ses connaissances sur la biologie de la truite fario et de l'ombre commun et de proposer des mesures de protection efficaces. La Région a financé ce projet à hauteur de 22 512 €.

2. Valorisation et restauration des milieux aquatiques et aménagement dont l'amélioration de l'accessibilité des parcours de pêche, en particulier pour les personnes à mobilité réduite : 39 sites restaurés et 37 parcours de pêche aménagés

Exemple avec la Fédération de pêche du Cantal : restauration de zones de reproduction de la truite commune et du chabot sur la rivière Rance, en la reconnectant à l'un de ses affluents (l'Anès) encore préservé. Le premier ouvrage bloquant la migration piscicole entre les deux cours d'eau a été effacé en 2018 ; depuis, les zones de frai sont de nouveau accessibles. La Région a financé ce projet à hauteur de 14 855 €.

Exemple avec la Fédération de pêche de Haute-Savoie : aménagement d'un parcours de pêche didactique de 1,4 km sur la rivière Le Foron, à Fillinges. Accessible à tous les publics, y compris aux personnes à mobilité réduite grâce à des pontons PMR, ce parcours pédagogique vise à faire découvrir la nature, le fonctionnement de la rivière et à sensibiliser le grand public à la préservation du milieu aquatique. Un chalet, des tables en bois, des panneaux d'information et des supports pédagogiques enrichissent ce parcours. La Région a financé ce projet à hauteur de 80 058 euros.

3. Communication et éducation au respect de l'environnement : 35 actions de découverte pêche.

Exemple avec la Fédération de pêche de la Loire : la fédération anime et diversifie son pôle départemental d'initiative pêche nature auprès d'un large public (enfants, scolaires, personnes atteintes de déficiences mentales ou physiques, grand public). En 2017/2018, 823 scolaires ont bénéficié de ces animations tandis que 16 000 personnes



Lyon, le 13 novembre 2019

Page 3 / 3

ont visité le stand de la Fédération sur des événements. La Région a financé ce projet à hauteur de 18 840 euros.

Les actions « grands migrateurs » soutenues par la Région

Les associations Migrateurs Rhône-Méditerranée (MNR) et Loire Grands Migrateurs (LOGRAMI) œuvrent pour la reconquête des axes de migration, le retour, le maintien et la préservation des poissons migrateurs (saumon, truite de mer, lamproie marine, alose feinte sur le Rhône et grande alose sur l'axe Loire-Allier, anguille européenne) dans les grands cours d'eau que sont la Loire, l'Allier et le Rhône.

Dans le cadre du "Plan Pêche et Milieux Aquatiques" 2017-2019, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a financé deux études relatives aux poissons migrateurs et suivis spécifiques pour la surveillance et la connaissance des poissons migrateurs, à hauteur de 103 869 € pour MNR, et 9 915 € pour LOGRAMI. Elles ont permis la localisation des zones favorables à la reproduction des aloses (poisson blanc de la famille des sardines mais en plus grand) sur l'Ardèche, la Drôme et l'Éyrieux.

Les suivis de la colonisation du Rhône par les anguilles montrent également une tendance à la baisse ces dernières années. Ainsi, la reconduite annuelle des suivis et leur optimisation donnent des informations indispensables au diagnostic de l'état des populations. Ce diagnostic est, depuis le mois d'avril 2018, porté à disposition du grand public et des gestionnaires de bassin grâce au site internet de l'observatoire des poissons migrateurs Rhône-Méditerranée.

Dans le cadre du Plan « Pêche et Milieux aquatiques » 2017-2019, l'association LOGRAMI porte une action de suivi par radiopistage des Saumons de l'Allier. En effet, ce dernier représente 82% de la population actuelle et cette proportion diminue d'année en année. L'accessibilité aux zones de frayères en amont est déterminante pour la restauration de la population de saumon du bassin. Les résultats définitifs seront disponibles en 2020.

« Cette bataille que la Région mène avec les associations de pêche sur la question de l'eau à travers cette convention est emblématique du message que nous voulons envoyer sur l'écologie et la question de l'environnement. Quand on se mobilise ensemble, il est possible de reconquérir des terrains perdus. C'est ce qu'ont fait les associations par leur action. C'est la raison pour laquelle la Région s'implique fortement à leur côté et renouvelle la convention en l'enrichissant d'un volet pédagogique et de développement du loisir pêche. » déclare **Laurent WAUQUIEZ**, Président d'Auvergne-Rhône-Alpes.

« Avec le renouvellement du Plan pêche et milieux aquatiques, la Région réaffirme son soutien aux associations de pêche pour la préservation des milieux, la valorisation du patrimoine halieutique mais aussi pour développer l'accès au loisir pêche. », explique **Philippe MEUNIER**, Vice-président de la Région délégué à la Pêche.

